



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale  
de la cohésion sociale

**ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2017-055**

**portant approbation du schéma départemental de la domiciliation  
des personnes sans domicile stable 2017-2021  
du Val-d'Oise**

**Le préfet du Val-d'Oise  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 264-1 à L. 264-10 et D. 264-1 à D. 264-15 ;

**VU** la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

**VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

**VU** le décret n° 2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation ;

**VU** le décret n° 2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'AME ;

**VU** le décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

**VU** le décret du 14 avril 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves LATOURNERIE, préfet hors classe, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

**VU** la circulaire n° DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

**SUR** proposition de M. le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

## ARRÊTE

**Article 1** - Le schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable du Val-d'Oise, annexé au présent arrêté est approuvé. Ce document sera annexé au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement pour les personnes défavorisées (PDALHPD)

**Article 2** - Le schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable est établi pour une durée de quatre ans. Il pourra faire l'objet de modifications par avenants en cas de modifications législatives et réglementaires.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son annexe qui feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cergy, le **04 JUL. 2017**

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Y. Latournerie', written over a faint circular stamp.

**Jean-Yves LATOURNERIE**